



合氣巴

FICHE D'ADHESION

INFORMATIONS PERSONNELLES				
NOM			Date d'inscription	
PRENOM			Saison	
Adresse				
Code postal		Ville		
Date de naissance		Lieu de naissance		
Téléphone		E-mail		
AïKIDO	Année de début	N° licence	Grade actuel et date d'obtention	Diplômes BIFA / BF / DEJEPS / CQP N° et date obtention
MONTANT REGLE			€	Dont subvention SORTIR de €
				N° de carte SORTIR :

En signant, je reconnais :

- Adhérer à l'association « **Aïkido Club Tomoe** », avoir pris connaissance de ses statuts et de son règlement intérieur et à m'y conformer durant tout le temps que j'y serai adhérent.
- Avoir lu et accepter les informations détaillées au verso de cette fiche d'inscription.

A, le

Signature,
précédée de la mention « lu et approuvé » :

FRAIS D'ADHESION

	Cotisation	Licence FFAB	TOTAL
TARIF PLEIN	114 €	36 €	150 €
TARIF REDUIT	104 €		140 €

Les **cotisations** permettent d'adhérer à l'association **Aïkido Club Tomoe**, d'accéder aux cours, mais n'inclut pas de licence.

La **licence FFAB est obligatoire**. C'est une assurance couvrant la pratique de l'aïkido. Elle donne également le droit d'accès à tous les stages fédéraux organisés par la FFAB, la FFAAA et leurs ligues régionales et comités départementaux.

Le **tarif réduit** s'adresse aux mineurs, étudiants et personnes touchant le RSA. Un justificatif sera demandé.

Il est **possible de régler la cotisation en trois fois**, par chèques, à l'ordre de « Aïkido Club Tomoe ».

Le club est associé au dispositif « **SORTIR !** », de Rennes Métropole (aide financière à la pratique régulière d'activités culturelles, sportives ou de loisirs), ainsi qu'au dispositif « **PASS'SPORT** » de l'État (allocation sportive de 50€ pour les 6 à 17 ans).

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Les cours d'**aïkido** se déroulent au **Dojo du COSEC Universitaire (SUIAPS) de Villejean** (Rue Pierre-Jean Gineste, 35000 Rennes). Ils sont animés par **Nicolas KÜHL** (BF, 3° Dan Aïkido) et **Loïc LAFORGE** (CQP MAM, 3° Dan Aïkikai).

Les cours d'**Iaïdo** sont suspendus pour la saison 2022-2023.

Les **horaires des cours d'Aïkido sont** : Mardi de 20h00 à 21h30.

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre de ses activités, le club peut être amené à prendre des photos et/ou des vidéos (stages, démonstrations, passages de grades, cours...). Ces prises de vue pourront figurer sur le tableau d'affichage du club, dans la presse, sur les publications des instances fédérales, sur son site Internet...

Vous avez à tout moment et sur simple demande écrite accès à ces supports.

Vous pouvez revenir sur votre décision d'autoriser ou non la prise et la diffusion de films ou photographies.

Vous pouvez à tout moment demander la suppression de ces supports sur le site du club.

Selon les articles 226-1 à 226-9 du Code Pénal, tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée ainsi que d'un droit à l'image. En vertu de ces dispositions, la publication ou la reproduction d'une photographie sur laquelle une personne est clairement reconnaissable n'est possible qu'avec son consentement préalable, que l'image soit préjudiciable ou non. Font exception à cette règle les photos de foule où la personne n'est pas le sujet central ou bien les photos prises de loin ou de dos.

Si vous ne voulez pas que le club utilise votre image, cochez cette case :

INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de l'association (demande de licence, envoi de courriels, assurance...). Elles sont enregistrées sur le cloud informatique LIBREON, protégé et destiné uniquement aux membres du Bureau de l'association.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/279, en vigueur depuis le 25/05/2018), ces informations restent confidentielles et ne seront pas communiquées à des fins de prospections, y compris à d'autres associations. Elles seront effacées un an après le non-renouvellement de votre adhésion à l'ACT. Et vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification de celles-ci, à n'importe quel moment, en vous adressant à : aikido.club.tomoe@libreon.fr.

Si vous souhaitez que vos données personnelles ne soient pas enregistrées informatiquement, cochez cette case :

CERTIFICAT DE NON CONTRE-INDICATION MÉDICALE

A, le.....

Je soussigné, Docteur, certifie que
M./Mme, né le, ne présente pas à ce
jour de contre-indication cliniquement apparente, à la pratique de l'Aïkido, de l'Iaïdo
et du Jiyûkempo.

Cachet et signature



AUTORISATION PARENTALE POUR MINEUR

Pratiquant mineur :

NOM :

PRENOM :

Sexe : Masculin - Féminin

Date et lieu de naissance :

Renseignements sanitaires :

Sujet à l'asthme : oui / non

Allergies : oui / non Si oui, lesquelles :

Informations particulières à connaître en cas d'accident :

Parents (ou représentant légal) :

NOM :

PRENOM :

Adresse :

Téléphone :

Adresse postale :

Téléphone :

Situation familiale : marié(e) / veuf(ve) / divorcé(e) / séparé(e) / célibataire / vie maritale

Si séparés, à qui a été confiée la garde de l'enfant : père / mère

Profession du père :

Profession de la mère :

Autorisation parentale :

Je soussigné(e), représentant légal de l'enfant, autorise mon enfant à pratiquer l'Aïkido au sein de l'Association Aïkido Club Tomoe et à participer à toutes les activités organisées par cette association pour la saison :/.....

Je dégage l'association de toute responsabilité d'encadrement en dehors des cours. J'ai bien noté que la responsabilité de l'Association Aïkido Club Tomoe est engagée à partir du moment où l'enfant est remis en main propre, au début du cours, à un des enseignants : Loïc LAFORGE ou Nicolas KÜHL.

Cette responsabilité prend fin au moment de chaque fin de cours. Je prends donc mes dispositions pour la prise en charge de l'enfant en dehors des cours.

Fait à, le

Signature